











# INFORMATIONS GÉNÉRALES

La reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » a pour objectif d'identifier et de valoriser les projets des communes et intercommunalités franciliennes en faveur de la biodiversité et de les accompagner dans leur réalisation.

### **COMMENT PARTICIPER?**

Pour participer, veuillez remplir ce questionnaire¹ avec vos collègues agents et élus ainsi que vos partenaires locaux, puis adressez-le par courriel ou via un serveur de fichiers lourds si votre envoi est trop volumineux à *info.arb@institutparisregion.fr* au plus tard le jeudi 31 décembre 2020.

Si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour une candidature dématérialisée *via notre formulaire en ligne sur https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires.* 

Il n'est pas nécessaire de nous envoyer de documents complémentaires au questionnaire.

# FAIRE L'ÉTAT DES PRATIQUES ET PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ POUR DEVENIR UN « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »

Après quelques questions utiles aux évaluateurs pour connaître votre collectivité, comprendre son contexte et son projet en matière de prise en compte de la biodiversité, une quarantaine de questions² réunies dans trois grands chapitres permet d'aborder tous les aspects de la préservation, restauration ou reconquête de la biodiversité: aménagement et planification, gestion et suivi, implication des habitants et des parties prenantes...

Pour chaque question, deux types de cases à cocher sont proposées :

- □ la case de couleur verte « Réalisé » vous permet d'indiquer l'état actuel³ des pratiques de la collectivité, les actions qu'elle mène de manière courante ou a déjà mises en œuvre :
- □ la case de couleur orange « Projet » vous permet d'indiquer, pour les actions que vous n'avez pas encore réalisées, celles que votre collectivité souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche (au cours des 3 prochaines années). Évidemment, il faut dans ce cas lire la question au futur et non au présent.
- Enfin des cases de couleur bleue « Je m'engage à... » signalent les engagements minimums demandés pour être un « Territoire engagé pour la nature ».

et 25, la collectivité pourra se voir décerner le titre de « Territoire engagé pour la nature en Île-de-France », valant reconnaissance de son engagement volontaire dans les stratégies régionale et nationale pour la biodiversité. Les collectivités distinguées en 2021 seront invitées à mettre à jour leur engagement après 3 ans de mise en œuvre, soit en 2024.

Sur la base des réponses apportées à la colonne « Projet » et du projet spécifique proposé en page 24

# DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Les dossiers présentés seront évalués en triplelecture par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) avec ses partenaires. Son directoire décernera la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature en Île-de-France » aux collectivités en remplissant les conditions, au printemps 2021.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à l'opération « Territoire engagé pour la nature » est ouverte à toutes les communes et établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles, y compris les EPT du Grand Paris) de la région Île-de-France.

- Toutes les collectivités éligibles peuvent candidater à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » à l'exception des collectivités déjà reconnues par le dispositif depuis moins de 3 ans.
- + Le comité technique constitué par l'ARB îdF et ses partenaires se réserve le droit d'écarter la candidature d'une collectivité dont l'action serait manifestement incompatible avec l'objectif de l'opération.
- + Aucune participation financière d'aucune sorte ne sera demandée aux collectivités participantes.

Un projet de territoire engagé pour la nature doit être :

Impliquant, cohérent et proportionné par rapport aux compétences des collectivités Mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue

Impactant et additionnel par rapport à la réglementation et aux actions passées En lien avec la SNB, la SRB, les SDAGE et les autres cadres de l'action publique en région

Ce questionnaire nécessite pour être rempli d'utiliser la dernière version d'Acrobat Reader. https://get.adobe.com/fr/reader/

<sup>2.</sup> Ces questions sont sensiblement identiques à celles du questionnairedu concours Capitale française de la Biodiversité 2016 à 2019. En cas de participation à l'une de ces éditions du concours, votre questionnaire adressé à l'époque peut vous être communiqué pour mémoire sur simple demande par courriel à info.arb@institutparisregion.fr

<sup>3.</sup> Au 31 décembre 2020.

# VOTRE COLLECTIVITÉ EN QUELQUES POINTS<sup>1</sup>

Nom de la collectivité
Nom du président ou du maire
Adresse
Code Postal
Code INSEE
Ville
Département
Site internet de la collectivité
La collectivité candidate est :  une commune une communauté de communes une communauté d'agglomération une communauté urbaine une métropole une métropole un établissement public territorial (EPT) de la Métropole du Grand Paris  Nom et délégation de l'élu(e) principalement en charge de la biodiversité
J'atteste avoir pris connaissance du dossier de candidature et engager la collectivité sur son contenu.
Les réponses au questionnaire ont été coordonnées par :
Interlocuteur (précisez la fonction) :
Contact (téléphone et courriel) :

<sup>1.</sup> Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez envoyer un courrier à l'ARB îdF, Département Biodiversité de l'Institut Paris Région, 15 rue Falguière, 75740 PARIS cedex 15 ou via l'adresse de messagerie info.arb@institutparisregion.fr . À tout moment vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Données sta	tistiques de la collectivité candidate	:		
Nombre d'	habitants:			
Superficie	de la collectivité¹ :		ha	
Superficie	urbaine (terres artificialisées) :		ha	
Superficie	de terres agricoles :		ha	
Superficie	de forêts et milieux semi-naturels :		ha	
Superficie	zones humides :		ha	
Surface en	eau (étangs et rivières) :		ha	
Superficie	en espaces verts <sup>2</sup> :		ha, dont	ha gérés par la collectivité.
Surface d'	espaces verts par habitants :		m²/hab	
d'un Pa d'une F Si oui, i	t <b>é fait-elle partie :</b> arc naturel régional Réserve de biosphère ndiquez lequel ou laquelle et précisez les collectivité dans le cadre de la charte du p			en avec la biodiversité pris
	té comprend-elle des espaces nature otection de biotope, RNN, RNR, Natu ls ?			térêt communautaire³
Le territoire par exemple Non Oui Précise		par un proje	t de grande infra	structure, de transport

<sup>1.</sup> Vous pouvez accéder à certaines de ces données via le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) grâce aux données Corine Land Cover. Voir le tutoriel : www.capitale-biodiversite.fr/questionnaire . Un glossaire est disponible sur : www.capitale-biodiversite.fr/glossaire

<sup>2.</sup> Soit l'ensemble des parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, espaces verts d'accompagnement de voies, espaces verts d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics, campings, établissements horticoles, jardins familiaux ou partagés. Les arbres d'alignement peuvent être valorisés en comptant 4 m² / pied d'arbre (superficie moyenne courante).

Voir la synthèse des outils juridiques de protection de la nature établie par l'OFB http://ct78.espaces-naturels.fr/printpdf/book/export/html/130

		piodiversité dans le cadre de projets soumis à l'applica penser¹ » ?	ation de la séquence « Éviter – Réduire -
		Non Oui Précisez :	
	Élém	ents de contexte de votre collectivité	
	Ra	atio de la surface urbaine sur la surface totale du territoire	: %
	Po	ourcentage de logement social :	%
	Po	ourcentage de logement collectif :	%
	Dé	écrivez l'évolution démographique de votre collectivité dep	uis les 20 dernières années :
		écrivez l'évolution de la surface urbaine de votre collectivité d n suivi de l'artificialisation des sols sur son territoire, indique	
* TEN CRITÈRE ESSENTIEL (renseigner	de	écrivez l'évolution attendue de la surface urbaine de votre es documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et projets du territ ficialisation des sols sur son territoire et si oui quel est le ryt	toire. Indiquez si la collectivité assure un suivi de l'ar-
ce champ est obligatoire)			
* TEN CRITÈRE ESSENTIEL	et	euillez présenter de manière <u>synthétique</u> le projet de votre co de restauration de la biodiversité, pour les 3 prochaines ann avisagées, le questionnaire ci-après pouvant vous aider à réc	ées. Vous pouvez aussi donner des exemples d'actions
(renseigner ce champ est obligatoire)			

Le territoire de votre collectivité est-il concerné par des mesures compensatoires liées à des atteintes

<sup>1.</sup> Pour en savoir plus sur la séquence Eviter - Réduire - Compenser (ERC), nous conseillons la lecture du guide d'aide à la définition des mesures ERC  $({\tt CGDD-Cerema}, 2019): {\it https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-aide-definition-mesures-eviter-reduire-compenser}) and {\it https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-aide-definition-mesures-eviter-reduire-compenser-eviter-reduire-compenser-eviter-reduire-compenser-eviter-reduire-compenser-eviter-reduire-compenser-eviter-reduire-compenser-eviter-reduire-compenser-eviter-reduire-compenser-eviter-reduire-compenser-eviter-reduire-compenser-eviter-$ 

# CHAPITRE 1

# **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

## DÉMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre collectivité met déjà en œuvre et envisage pour l'avenir afin d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques d'urbanisme (réglementaire PLU, SCoT, et opérationnel ZAC, opérations d'aménagement) et dans la planification (choix politique et stratégique).

١.			es mesures suivantes de préservation de la biodiversité, quelles sont celles qui sont définies es documents d'urbanisme qui s'appliquent à votre territoire (SCoT, PLUi ou PLU) <sup>1</sup> ?					
			Délimitation des réservoirs de biodiversité Délimitation de la trame verte et bleue dans le plan de zonage Orientations d'aménagement et de programmation spécifiques à la biodiversité, la nature en ville, la trame verte et bleue					
			Protection de la ressource en eau potable Protection de zones humides supplémentaires au SAGE <sup>2</sup> Protection des jardins familiaux et collectifs Définition d'objectifs de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones ouvertes à l'urbanisation Densification du bâti existant (concept consistant à construire à l'intérieur des limites de la ville ou dans les espaces existants entre les bâtiments)					
			Patrimoine arboré (espaces boisés classés, prescriptions paysagères, etc.) Emplacements réservés pour la création d'espaces verts ou continuités écologiques Préconisation de plantation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques, accueil de la faune, etc.)? Précisez sous quelle forme sont faites ces préconisations (liste d'espèces annexée au document d'urbanisme, guide de bonnes pratiques, etc.):					
			Autres (précisez) :					
2.	Ou	tils	mobilisés par la collectivité pour maîtriser l'urbanisation :					
			Droit de préemption urbain (DPU) Zone d'aménagement différé (ZAD) Convention SAFER Convention Établissement public foncier Espace naturel sensible (ENS) Avez-vous demandé une délégation ENS?  Non Oui Non concerné (politique ENS non déployée au niveau départemental) Zone Agricole Protégée (ZAP) Dispositif de protection et/ou de mise en valeur des espaces naturels et/ou agricoles périurbains (PENAP, PEAN, PPEANP) <sup>3</sup> Application du versement pour sous-densité sans exonération Application de taux variables des taxes locales en fonction des zonages Application de la taxe de gestion des eaux pluviales Autres (précisez):					

<sup>1.</sup> Il peut s'agir de documents d'urbanisme de votre intercommunalité si vous êtes une commune.

<sup>2.</sup> Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, si la collectivité est concernée.

<sup>3</sup> PENAP: Protection des espaces naturels et agricoles périurbains; PEAN: Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains; PPEANP: Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

6.		ectivité a-t-elle mis en place un ou des état(s) des lieux de la biodiversité ou diagnostic(s) ;ique(s) de son territoire ?
		Non Oui  Avant la réalisation du document d'urbanisme de la commune  Avant un projet d'aménagement ou d'urbanisation  Avant un plan de gestion  Systématiquement avant tout type de projet  Les diagnostics ont fait l'objet de recommandations  Sous quelle forme?  Études faune, flore, habitat  Atlas de la biodiversité communale et intercommunale¹  Diagnostic écologique urbain complet  Autres, précisez:
		Je m'engage à mettre en place au moins un des dispositifs d'état des lieux de la biodiversité proposés au cours des trois prochaines années (ou bien il a déjà été réalisé)
7.	planifi	ectivité a-t-elle pris en compte la gestion des <u>espaces privés</u> dans sa politique de cation et d'aménagement du territoire (chartes, cahier des charges de lotissements, d'activités économiques, commerciales, industrielles, etc.) ?  Non Oui, lesquels et comment :
8.	La col	ectivité a-t-elle cartographié des habitats naturels ?
0.		Non Oui Si oui : à quelle échelle ? 1/
	7.	fecological fectors of the fectors o

\_\_\_\_ 8

<sup>.</sup> https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/atlas-biodiversite-communale

<sup>2.</sup> https://inpn.mnhn.fr/docs/ref\_habitats/EUNIS\_trad\_francais.pdf

	9.		ectivité a-t-elle intégré la préservation de la biodiversité dans les démarches suivantes ?		
		_	Plan, stratégie ou schéma Biodiversité Si oui, indiquez un lien de téléchargement :		
* TEN CRITÈRE	10.		ectivité a-t-elle mené un diagnostic pour la mise en place de la trame verte et bleue¹ limitant mentation des habitats naturels ?		
(Atteindre ou s'engager à atteindre sous 3 ans		_			
(question 10)			Selon quelle méthodologie ?		
			Avec un plan d'action ? Précisez et indiquez un lien de téléchargement du document :		
			Je m'engage à mener un diagnostic de la trame verte et bleue de mon territoire au cours des trois prochaines années (ou bien il a déjà été réalisé).		

Pour en savoir plus sur la notion de trame verte et bleue, nous conseillons la consultation du centre de ressources qui lui est dédié: http://www.trameverteetbleue.fr/

<sup>2.</sup> http://cibi-biodivercity.com

<sup>3.</sup> http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

<sup>4.</sup> Pour en savoir plus sur les liens entre biodiversité et toitures végétalisées, nous vous conseillons de consulter les ressources de l'ARB îdF sur le sujet : https://www.arb-idf.fr/article/retour-conference-publique-la-toiture-vegetalisee-veritable-ecosysteme-urbain-2018

13		rénovation ou la construction neuve de bâtiments publics ou privés, la collectivité favorise-t égétalisation des façades¹?
		Non Dui, de quel type ?  Plantes grimpantes ou retombantes (avec ou sans support)  Murs modulaires irrigués  Autres :
14	agri	ctivité soutient-elle l'activité et/ou le développement de circuits courts de <u>distribution</u> liés ulture, la sylviculture ou la pêche locale (AMAP, etc.) ? Non Dui, précisez :
15	lieut	ctivité soutient-elle l'installation ou le maintien d' <u>exploitations</u> agricoles, sylvicoles ou ques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agroforesterie, etc.) ?
		Dui, précisez :

Pour en savoir plus sur la végétalisation des façades, nous vous conseillons la lecture du guide réalisé par la ville de Paris pour son territoire: https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/f258622a0fe4e9075bb6bfd220e077e4.pdf

### **CHAPITRE 2**

# **BIODIVERSITÉ LOCALE**

### **GESTION ET SUIVI**

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre collectivité met en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les opérations de gestion de vos espaces verts et naturels et de manière plus large des espaces publics.

TEN
CRITÈRE
ESSENTIEL
(Atteindre
ou s'engager
à atteindre sous
3 ans au moins
une action dans
cet ensemble
(Question 16

3 sections en pages 12 et 13)

16. Quelles mesures sont mises en œuvre pour préserver la biodiversité dans les espaces gérés par la collectivité (plusieurs réponses possibles) ?

Les espaces gérés par la collectivité (en régie ou en sous-traitance) correspondent à l'ensemble des espaces publics tels que les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, voirie et espaces verts d'accompagnement de voies, espaces d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics ou privés, campings, arbres d'alignement, établissements horticoles, jardins familiaux ou partagés, etc.

### Végétalisation

	Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques,
	accueil de la faune, etc.)¹
	Utilisation de végétaux sauvages issus de collectes responsables en milieu naturel, dans la région
	biogéographique considérée <sup>2</sup>
	Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité
	Fauche tardive des espaces en herbe
	Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)
	Maintien de zones en friche et de zones-refuges
	Limitation des fauches des accotements routiers
	Plantation de légumes et de plantes aromatiques
	Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales
	Plantation d'arbres d'essences variées et adaptées aux conditions locales pour la création
	ou le renouvellement des alignements
	Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
	Recherche d'une identité paysagère locale
	Génie végétal adapté aux ripisylves
	Autres:

# TEN CRITÈRE ESSENTIEL (Atteindre ou s'engager à atteindre sous 3 ans au moins une action dans cet ensemble (Question 16 3 sections en pages 12 et 13)

Solo

001	.3	
		Intégration de légumineuses (fabacées) dans les parterres (fixation de l'azote)
		Utilisation de semis d'engrais verts
		Maintien de bois mort au sol, maintien de la laisse de mer, etc.
		Utilisation de compost produit localement (déchets verts ou fermentescibles issus de l'alimentation, etc.)
		Encouragement de l'enherbement spontané des surfaces stabilisées, des cheminements,
		des pieds d'arbres
		Arrêt de l'utilisation du sel de déneigement, à l'exception des portions de routes dangereuses
		Restauration des sols après démantèlement des sites construits
П		Autres:

<sup>1.</sup> Voir pour exemple sur le sujet le guide «Plantons local» pour la région Île-de-France, (ARB îdF 2019) :

https://www.arb-idf.fr/sites/arb-idf/files/document/ressources/arb-idf\_-\_plantons\_local\_en\_idf\_-\_web-bd.pdf

La marque Végétal local garantit l'origine sauvage et locale des végétaux issus de collecte en milieu naturel.
 Ces végétaux sont adaptés à la restauration de la fonctionnalité écologique des milieux et des interactions avec la faune locale.
 www.vegetal-local.fr

TEN CRITÈRE ESSENTIEL (Atteindre ou s'engager atteindre sous 3 ans au moins ine action dans cet ensemble (Question 16 3 sections en pages 12 et 13)	Pollinisateurs et autres fonctions écologiques  Sensibilisation à la pollinisation et au cycle du vivant via l'apiculture Plantation de plantes nectarifères adaptées aux conditions locales Création de spirales aromatiques Création de micro-milieux : mares, zones humides, prairies, murets de pierres sèches, hôtels à abeilles sauvages, sols nus spécialement dédiés à la nidification d'abeilles solitaires, etc. Utilisation de techniques alternatives pour lutter contre les ravageurs (compagnonnage, lutte biologique intégrée, etc.) Gestion pastorale extensive Autre :
	Je m'engage à mettre en place au moins une des mesures proposées pour préserver la biodiversité dans les espaces gérés par la collectivité au cours des trois prochaines années (ou à la maintenir si elle est déjà mise en œuvre).
TEN CRITÈRE ESSENTIEL (Atteindre ou s'engager à atteindre sous 3 ans « pas d'usage de bâchage plastique »	17. La collectivité pratique-t-elle le paillage des plantations?  Non Oui Si oui, quel type de paillage est utilisé ? Bâchage plastique des aménagements paysagers Paillage minéral Fèves de cacao Chanvre, lin Achat de bois raméal fragmenté (si oui, pour quel usage et en quelles proportions ?)
	<ul> <li>Paillage local autoproduit (paille/broyage des résidus de taille, etc.)</li> <li>Autre :</li> </ul>
	Je m'engage à ne plus utiliser de bâches plastiques dans les aménagements paysagers de la collectivité d'ici trois ans au plus tard (ou à poursuivre cet engagement s'il est déjà mis en œuvre).

Action deja re	eausee ou Taisant	partie des pratiques courantes de la collectivité 🔲 Action non encore réalisée mais que la collectivité souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche (< 3 ans)
<b>★</b> TEN RITÈRE		es sont les pratiques actuelles¹ en matière d'usage ou de non-usage des produits sanitaires ou biocides² sur les espaces dont vous avez la gestion ?
SENTIEL tteindre s'engager atteindre us 3 ans n usage sur		Aucun usage de produit phytosanitaire (herbicides, insecticides, fongicides, etc.) ou biocide (antimousses, rodenticides, etc.) comprenant un pictogramme de danger <sup>3</sup> Aucun usage de produit phytosanitaire ou biocide comprenant un pictogramme de danger, sauf sur quelques espaces à contraintes (cimetière, terrains de sport, zones de voirie d'accès dangereux
es espaces és par la lectivité		Précisez sur quels espaces subsistent des usages, quels sont les produits utilisés et à quelle fréquence
		Baisse engagée de l'usage de produits phytosanitaires ou biocides autorisés en usage par les collectivités mais comprenant un pictogramme de danger (arrêt sur certains types d'espaces, diminutio des fréquences de traitement, etc.).
	□ Us	sage habituel de produits phytosanitaires et biocides dans le cadre réglementaire (Loi Labbé notamment).
		Je m'engage à ce que, d'ici trois ans au plus tard, la collectivité n'utilise aucun produit phytosanitaire ou biocide comportant un pictogramme de danger pour l'entretien des espaces extérieurs dont elle a la gestion (sauf obligation préfectorale).
<b>≭</b> TEN RITÈRE		es sont les pratiques en matière d'usage ou de non-usage des engrais chimiques sur les es dont vous avez la gestion ?
SENTIEL tteindre s'engager atteindre us 3 ans		Zéro engrais chimique partout Zéro engrais chimique sauf sur terrains de sport Baisse engagée de l'usage des engrais chimiques (arrêt partiel, réduction des quantités, etc.)

οί au minimum le niveau Zéro engrais chimique sauf sur terrains de sport (Question 19)

Précisez:

Usage des engrais chimiques habituel

Je m'engage à ce que, d'ici trois ans au plus tard, la collectivité n'utilise aucun engrais chimique sur les espaces extérieurs dont elle a la gestion (sauf éventuellement sur les terrains de sport).

Ne sont pas concernés par cette question les traitements obligatoires imposés par décision préfectorale notamment.

Sont concernés par cette question l'ensemble des produits phytosanitaires et biocides qui peuvent être utilisés par la collectivité ou ses prestataires sur les espaces extérieurs (produits phytosanitaires, biocides, de bio-contrôle, à faible risque, autorisés en agriculture biologique et pour l'usage en jardins, espaces verts et infrastructures - JEVI). Nous conseillons la lecture du guide «Ma commune sans pesticides, guide des solutions» : https://www.jardiner-autrement.fr/wp-content/uploads/2018/08/10--guide-zero-pesticides.pdf

 $http://www.inrs.fr/risques/classification-etiquetage-produits-chimiques/comprendre-systemes-etiquetage-produits-chimiques. \\html$ 

Action déjà réalisée ou faisant partie des pratiques courantes de la collectivité

Action non encore réalisée mais que la collectivité souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche (< 3 ans)

TEN CRITÈRE ESSENTIEL (Atteindre ou s'engager à atteindre sous 3 ans au moins une ction avec suivi scientifique dans cet ensemble (Question 23 ou 24)	24.	for sa	ncti	onnemer ges, etc.) Non Oui Si oui, ur	n suivi scientifique est-il assuré ? Non
		[		protégée d'une str et de rec	gage à mettre en place au moins un programme de protection d'habitats naturels, d'espèces es, menacées et/ou indicatrices du fonctionnement écologique des milieux avec le concours ructure scientifique d'appui (association naturaliste, établissement d'enseignement supérieur cherche, bureau d'études spécialisé) au cours des trois prochaines années (ou à le maintenir éjà mis en œuvre).
	25.			<b>les enva</b> l Non	mesures de gestion des proliférations de populations d'espèces végétales ou hissantes, qu'elles soient exotiques ou non¹ ? lles espèces :
				Quelles	mesures :
				et de ges tion de la	les éventuelles opérations d'arrachage ou d'éradication ou de régulation, un plan de prévention stion à long terme a-t-il été établi (décloisonnement, désaménagement, renaturation, diversifica- a palette végétale, pâturage, etc.) ? Non Oui, quelles mesures :

<sup>1.</sup> Pour en savoir plus sur les espèces exotiques envahissantes, consulter le centre de ressources dédié : http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr/

26	La	coll	ectivité	a-t-elle engagé des mesures pour réduire la pollution lumineuse nocturne <sup>1</sup> ?
20.				elles mesures : Limitation des temps d'allumage (coupures des illuminations permanentes, allumage et extinction synchronisé des éclairages) Remplacement des luminaires de forte puissance par des luminaires plus efficients
				Modulation des niveaux d'éclairement en heures creuses Modification de l'orientation de l'éclairement (orientation vers le sol et plus ciblée) Utilisation d'ampoules adaptées à la préservation de la santé et de la biodiversité <sup>2</sup> Adhésion à une charte spécifique, précisez :
27.	La	coll	ectivité	gère-t-elle :
			es forest	
			Non Oui	
			Si oui, a	vez-vous fait certifier cette gestion (FSC, PEFC, etc.) ?
				Non Oui, précisez :
	des	zon	es agrico	oles?
			Non	
				En régie
				Par bail vez-vous fait certifier cette gestion (AB, etc.) ?
				Non Oui, précisez :
28				a-t-elle engagé une démarche de labellisation de la gestion écologique s verts ?
			Non	
				el label ? ÉcoJardin³ Espace végétal écologique⁴ Autres (Oasis Nature⁵, Refuge LPO⁶, Jardins de Noéˀ, etc.), précisez :

 $Pour en savoir plus sur le sujet de la pollution lumineuse nocturne: {\it https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pollution-lumineuse}$ 

Ampoules dont la longueur d'ondes correspond à une température de couleur basse (jaune orangée) pour limiter les rayonnements bleus impactant la santé humaine et perturbant les cycles des espèces. https://www.anpcen.fr/docs/20130920145952\_8n8w6q\_doc95.pdf

http://www.label-ecojardin.fr/

http://www.ecocert.fr/eve-espaces-vegetaux-ecologiques http://www.humanite-biodiversite.fr/qu-est-ce-que-les-oasis-nature

https://www.lpo.fr/refuges-personnes-morales/refuges-personnes-morales

http://www.jardinsdenoe.org/les-professionnels/

TEN CRITÈRE ESSENTIEL (Atteindre ou s'engager à atteindre sous 3 ans au moins une action dans eet ensemble (Question 29, 30 ou 31)		on syndic Non Oui Si oui, si	Bassins de lagunage Traitement des effluents (eaux grises) par phytoépuration Renaturation des berges Réouverture de cours d'eau Reméandrage	
			Utilisation des bassins d'orage en parc ou zone humide Économie d'eau d'arrosage Fontaines d'agrément en circuit fermé Autres :	
*	30. La col	lectivité	mène-t-elle des actions pour limiter l'imperméabilisation des sols ?	
TEN CRITÈRE ESSENTIEL (Atteindre ou s'engager à atteindre sous 3 ans au moins une action dans eet ensemble (Question 20, 20, 20, 21, 21)		Non Oui, leso		
29, 30 ou 31)				
* TEN			met-elle en place des mesures pour créer des zones refuges pour la faune aquatique numides (via son syndicat dédié ou directement) ?	
CRITERE ESSENTIEL (Atteindre ou s'engager à atteindre sous 3 ans au moins une action dans set ensemble (Question 29, 30 ou 31)			Contrôle et restriction des activités de loisirs Accès restreint dans les zones riveraines Mise en place de frayères à poissons Mise en place de mesures de gestion piscicole Rétablissement de la continuité écologique (mise en place de passes à poissons, suppression de seuil, démolition de barrage inutile, etc.) Création de roselières Création de berges en pente douce Autres:	
		des sols	gage à promouvoir la gestion alternative des eaux pluviales, limiter l'imperméabilisation s et/ou soutenir la mise en place de mesures pour la faune aquatique ou les zones humides territoire.	

TEN RITÈRE		llectivité met-elle en œuvre un programme de formation sur la biodiversité pour les agents ifférents services?
SENTIEL tteindre s'engager		Non Oui, quels services sont concernés :
itteindre us 3 ans noins une tion dans		
ensemble luestion 2 ou 33)		Quelles catégories d'agents ?
,		
		Exemples de formations :
* TEN RITÈRE SENTIEL	ses ag	llectivité met-elle en œuvre un programme de suivi et d'observation naturaliste impliquant gents de manière active (Protocole Papillons Gestionnaires¹, Florilèges Prairies², Observatoire cipatif des Vers de Terre³) ?
SENTIEL		Non Oui, précisez :
tteindre s'engager atteindre		
tteindre s'engager		
tteindre s'engager atteindre us 3 ans moins une tion dans ensemble		Je m'engage à mettre en œuvre un programme de formation et/ou de sciences participatives pour

Protocole d'observation des papillons pour les gestionnaires d'espaces verts (PROPAGE): <a href="http://www.vigienature.fr/fr/propage">http://www.vigienature.fr/fr/propage</a> Suivi de la flore des prairies par les gestionnaires d'espaces verts : <a href="http://www.vigienature.fr/fr/florileges">http://www.vigienature.fr/fr/florileges</a> Pour en savoir plus sur ces programmes à destination des gestionnaires : <a href="http://www.arb-idf.fr/publication/actes-rencontre-sciences-participatives-et-gestionnaires-despaces-verts-2012">http://www.arb-idf.fr/publication/actes-rencontre-sciences-participatives-et-gestionnaires-despaces-verts-2012</a> Observatoire participatif des Vers de terre (OPVT) <a href="https://ecobiosoil.univ-rennes1.fr/OPVT\_accueil.php">https://ecobiosoil.univ-rennes1.fr/OPVT\_accueil.php</a>

### **CHAPITRE 3**

# **BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ**

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre collectivité met en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

. Qu	Quelle communication accompagne les actions engagees par la collectivite?								
		Reportages réguliers dans les journaux de la collectivité Publication régulière de communiqués de presse sur les actions en faveur de la biodiversité							
		Création et publication de brochures (par exemple : livrets sur les spécificités régionales)							
		Animation d'un espace ressource sur la nature sur le site Internet de la collectivité							
		Participation active aux journées de campagne sur la protection de l'environnement (exemple :							
		la journée de la biodiversité, journée des zones humides, Fête de la nature, Journée internationale							
		des océans ou de la montagne, etc.)							
		Annonce de concours municipaux (exemple : concours de photographies, de jardins écologiques)							
		Promotion locale de concours et activités nationales liés à la conservation de la nature							
		Panneaux pédagogiques sur sites							
		Lieu permanent de sensibilisation (maison de la nature, etc.)							
		Sensibilisation à la réduction des pollutions domestiques de l'eau (exemple : produits d'entretien							
		écologiques, huiles, solvants, médicaments, etc.)							
		Autres (précisez) :							

TEN
CRITÈRE
ESSENTIEL
(Atteindre
ou s'engager
à atteindre
sous 3 ans
au moins une
action dans
cet ensemble
(Question 35,
2 sections pages
20 et 21)

### 35. La collectivité met-elle en place des processus participatifs relatifs à la biodiversité?

Observation et connaissance

La collectivité a-t-elle mis en place des processus	participatifs	de collecte de	données d'observation	n natural-
istes par les habitants (sciences participatives)?				

J	Nor	า	
J	Oui	, les	quels:
			Observatoire de la biodiversité des jardins (papillons, escargots, coléoptères, oiseaux)
			Suivi photographique des insectes pollinisateurs (SPIPOLL)
			Sauvages de ma rue
			Observatoire des saisons
			Observatoire local de la biodiversité (à l'instar des Observ'acteurs en Seine-Saint-Denis)
			Autres (autres protocoles d'observation Vigie-nature¹, protocoles d'observation locaux, bases de données collaboratives type visionature, inventaires éclairs ou bioblitz, etc.) Précisez :

<sup>1.</sup> http://www.vigienature.fr/fr/tous-2932

	Pla	nific	fication et action					
	La collectivité a-t-elle mis en place des processus participatifs de décision et d'action associant les habitants et acteurs locaux au sujet de la biodiversité ?							
			Oui, les	equels : Conseil local de la biodiversité Précisez :				
				Budget participatif sur les questions relatives à la biodiversité Réalisation d'hôtels à insectes, pose de nichoirs à oiseaux ou de dispositifs pour les chiroptères, etc. Appropriation des espaces et milieux naturels avec les habitants (hors jardins partagés, familiaux ou d'insertion) comme : végétalisation de l'espace public, plantations citoyennes d'arbres, de plantes, microfleurissement, chantier-nature, incroyables comestibles, etc. Recensement et mise en valeur des initiatives citoyennes relative à la biodiversité (portail web, documentation, etc.) Soutien à des associations pour développer des actions citoyennes sur la biodiversité				
		<b>_</b>		gage à mettre en place au moins un processus participatif relatif à la biodiversité parmi ceux és (ou à le maintenir s'il est déjà mis en œuvre).				
36. La collectivité assure-t-elle une évaluation et un suivi dans le temps de l'avis des habitants sur la nature ?								
			Non Oui Si oui, o	comment?				
37.	ave	ec la	<b>a biodiv</b> Non	é mène-t-elle des actions de coopération décentralisée internationale en lien ersité?				
			<b>-</b>	lesquelles et avec qui ?				

Action déjà réalisée ou faisant partie des pratiques courantes de la collectivité

TEN
CRITÈRE
ESSENTIEL
(Atteindre
ou s'engager
à atteindre

à atteindre sous 3 ann au moins une action dans cet ensemble (Question 35, 2 sections pages 20 et 21)

*	00	0	ا مام	umas disations diáduastion à la natura la sallactivité mat alla en place 2
TEN CRITÈRE ESSENTIEL (Atteindre ou s'engager à atteindre sous 3 ans au moins une action dans cet ensemble (Question 38)		00000000000		Conférences sur la protection de l'environnement Cours publics (botanique, écologie, etc.) Sensibilisation au jardinage naturel Élaboration de sentiers « nature » Organisation de visites de découverte nature Soutien de projets d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires Labellisation EcoEcole thème Biodiversité¹ Mise en place d'une ferme pédagogique Mise en place d'une mare pédagogique Mise en place d'un potager ou verger pédagogique Animation ou soutien d'un centre d'information sur la protection de la nature destiné aux citoyens Subventions à des associations d'éducation à l'environnement Organisation de visite de terrain pour les élus de la collectivité (membres du conseil municipal ou communautaire) sur des sites protégés (réserves naturelles nationales ou régionales, réserves intégrales, réserves de biosphère, conservatoires, etc.) afin de les sensibiliser Autres (précisez):
				Je m'engage à mettre en place au moins une action d'éducation à la nature parmi celles proposées au cours des trois prochaines années (ou à la maintenir si elle est déjà mise en œuvre).
	39.	La	coll	ectivité met-elle à disposition des espaces publics pour des :
				jardins familiaux ou ouvriers (parcelles individuelles) jardins partagés (parcelles collectives) jardins d'insertion
				Si oui, la collectivité a-t-elle mis en place un dispositif d'accompagnement des jardiniers (animation, formation, aide matérielle, etc.)?
				Non Oui
				Existe-t-il un règlement obligeant au jardinage naturel dans ces jardins mis à disposition (sans pesticide ni engrais chimique) ?
				□ Non □ □ Oui
				Si oui, existe-t-il un dispositif de contrôle de la bonne application de ce règlement?
				□ Non □ Oui Lequel:
	40.			ectivité collabore-t-elle avec des partenaires privés pour la réalisation de jardins familiaux, és ou d'insertion sur les propriétés de ces partenaires privés ?
				Non Oui Si oui, comment :

<sup>1.</sup> https://www.eco-ecole.org/biodiversite/

41. La politique de la biodiversité de la collectivité est-elle articulée avec sa politique sociale ?							
	Recours à des associations d'insertion (entretien, génie écologique, chantiers verts, maraîchage, etc.)						
	Animation pédagogique ciblée						
	Renforcement des espaces verts dans les quartiers d'habitat social, collectif, etc.						
	Collaboration avec les bailleurs sociaux						
	Collaboration avec la maison de la justice et du droit (TIG)						
	Accueil d'apprentis et/ou de services civiques dans les services concernés par la biodiversité						
	Autres (précisez) :						



# **FICHE PROJET**

Veuillez présenter un projet en matière de préservation et de restauration de la biodiversité que vous aimeriez mettre en œuvre au cours des prochaines années (il ne doit pas avoir débuté).

Titre au projet :
Organisme / institution en charge de la mise en œuvre (si ce n'est pas la collectivité directement par exemple) :
Services de la collectivité associés qui pourraient être associés :
Estimation budgétaire (si connue):
Eventuels partenaires financiers pressentis :
Eventuels partenaires techniques pressentis :
Eventuets partenaires techniques pressentis.
Date de début estimée (si connue) :
Date de fin estimée (si connue) :
Objectifs (1500 signes maximum):

Mesures imaginées (2500 signes maximum) :
Résultats attendus / impact souhaité pour la biodiversité (1500 signes maximum) :
Eventuel document joint (lien internet ou pièce jointe) :
Légende du document joint (150 signes maximum) :



# PROPOSITION COMPLÉMENTAIRE « EAU ET BIODIVERSITÉ »

Merci d'avoir exposé votre projet en faveur de la biodiversité dans le cadre de cette candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature ».

Nous vous invitons en complément à valoriser <u>les actions que vous auriez déjà réalisées</u> et qui s'inscriraient dans le thème « Eau & Biodiversité » en participant au concours Capitale française de la Biodiversité. Le présent dossier de candidature vaut pour le concours et vous permet d'accéder directement au questionnaire simplifié du concours disponible sur **www.capitale-biodiversite.fr** 



Pour que la participation de votre collectivité soit effective, il faudra soit adresser ce formulaire complété à l'adresse suivante : info.arb@institutparisregion.fr
soit le valider en ligne sur la plateforme dédiée :
https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires

# DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : **JEUDI 31 DÉCEMBRE 2020**

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Institut Paris Région

15 rue Falguière 75740 Paris Cedex 15 Tél. 01 77 49 76 41 info.arb@institutparisregion.fr

www.arb-idf.fr



Maquette : David Lopez (www.davidlopez.fr) Photo de couverture : Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax)  $\circledcirc$  Ophélie Ricci ARB 1dF